

**N°AR\_11\_2026**

**ARRÊTÉ INTERCOMMUNAL**

**OBJET : Délégation de fonction et de signature au 9<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux**

Le Président de la Communauté Brie des Rivières et Châteaux,

**Vu** l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

**Vu** la délibération n°DEL\_056\_2026 en date du 7 avril 2026 portant élection du président,

**Vu** la délibération n°DEL\_058\_2026 en date du 7 avril 2026 portant élection des vice-présidents,

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

A compter du 7 avril 2026 il est donné délégation de fonction et de signature à Madame Nadine GAVARD 9<sup>ème</sup> vice-présidente en charge du numérique.

### **Article 2 :**

**Objectif principal :** Assurer le déploiement et la qualité des infrastructures numériques (fibre, réseaux), défendre les intérêts de l'EPCI auprès des syndicats, et accompagner les communes et habitants sur les enjeux numériques.

A ce titre, elle assurera dans ce domaine de compétence les fonctions suivantes :

- Suivre et traiter toutes les questions relatives à l'Aménagement numérique,
- Suivre les projets de déploiement numérique portés par Seine et Marne Numérique voire l'EPCI (fibre, réseaux locaux, services numériques),
- Assurer l'interface politique avec le syndicat Seine et Marne Numérique en charge du réseau fibre (suivi des engagements, priorités territoriales).
- Participer aux comités syndicaux et défendre les intérêts de l'EPCI (qualité de service, délais d'intervention).
- Suivre les conventions liant le territoire au Syndicat

- Porter les demandes d'évolution (renforcement réseau, résorption des zones mal desservies).
- Suivre les signalements récurrents (coupures, raccordements non conformes, malfaçons).
- Organiser des réunions avec les opérateurs et le syndicat pour traiter les points bloquants.
- Prioriser les zones ou situations critiques (entreprises, services publics, zones isolées).
- Être le référent politique identifié pour les maires sur les sujets numériques.
- Centraliser et structurer les remontées des communes.
- Accompagner les communes dans la gestion des problématiques locales (armoires dégradées, voirie, raccordements).
- Veiller à la bonne information des habitants (délais, démarches, interlocuteurs).
- Veiller à la qualité des travaux réalisés sur le domaine public :
- Suivre les problématiques d'armoires de rue (dégradations, saturation).
- Anticiper les besoins futurs (densification, nouvelles zones d'activités).
- Identifier les besoins futurs du territoire (télétravail, e-santé, entreprises).
- Travailler avec les services techniques, économiques et aménagement.
- Intégrer la question numérique dans les projets d'aménagement du territoire
- Assurer la transversalité avec :
- Informer régulièrement les élus et les habitants de l'avancement et des difficultés.

### **Article 3 :**

Pour l'accomplissement des missions qui leur sont confiées, les Vice-Présidents travaillent en collaboration avec les services intercommunaux.

### **Article 4 :**

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

### **Article 5 :**

La signature du Vice-Président sera précédée de la mention « par délégation du Président ».

### **Article 6 :**

Monsieur le Président et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7 :**

Le présent arrêté :

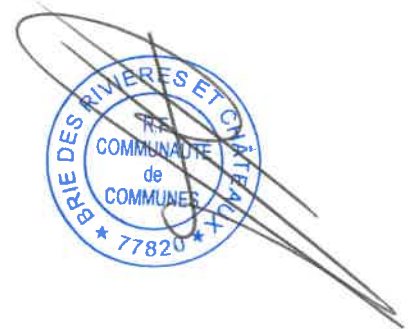
- Sera inscrit au registre des actes administratifs de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.
- Sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne au titre du contrôle de légalité.
- Peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.
- Peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier ou sur le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Notifié le 13/04/2026...  
Nom : Garard  
Prénom : Rodine  
Signature de l'élu.e:



Fait au Châtelet-en-Brie,  
Le 07.04.2026

**Christian POTEAU**  
Président



Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 22/04/2026



ID : 077-200070779-20260407-AR\_11\_2026-AI